

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SAM OPPORTUNITES STRUCTURES

Code ISIN - Part C : FR0013252459

Société de Gestion : AURIS GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif cible de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée nette de frais supérieure à 4,5%. Cet objectif est fondé sur des hypothèses de marché retenues par la Société de Gestion ; il ne constitue, en aucun cas, une garantie de rendement ou de performance. L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire.

L'OPCVM n'est pas géré en référence à un indice.

La stratégie d'investissement de l'OPCVM est discrétionnaire ; elle consiste à investir, dans le respect des règles de composition de l'actif et de division des risques propres aux OPCVM, dans :

- des comptes à terme ;
- des produits structurés de taux et/ou crédit (quel que soit le support, dont des CLN ou encore des EMTN) ;
- des produits structurés actions (quel que soit le support) ;
- des parts ou actions d'organismes de placement collectif et fonds d'investissements éligibles (y compris des ETF) ;
- des actions en direct issues de la réalisation des produits structurés traités.

Les instruments financiers utilisés seront des instruments libellés en euro, en dollar, en franc suisse, livre sterling et yen.

A titre indicatif, l'allocation cible du FCP pourrait être synthétisée de la manière suivante : • Actions issues de la réalisation des produits structurés actions : 10,00% • OPC de droit français et de classification AMF « monétaire à valeur liquidative constante de dette publique », « monétaire à valeur liquidative à faible volatilité », « monétaire court terme à valeur liquidative variable » ou « monétaire standard à valeur liquidative variable » : 10,00% • OPC obligataires de classification « obligations et autres titres de créance libellés en euro » (stratégie obligataire short duration) : 10% • Produits Structurés Actions : 35,00% • Produits Structurés de Crédit : 35,00%. Cette allocation cible étant communiquée à titre indicatif, elle pourra, varier en fonction des conditions de marché et des opportunités susceptibles de s'offrir au gérant.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition suivantes :

- Jusqu'à 100% de l'actif net en produits structurés liés aux marchés des actions, du crédit et/ou des taux : il s'agira, plus précisément, d'EMTN, BMTN, certificats, obligations ou autres titres de créance structurés, pouvant être émis (i) par des établissements bancaires de notation « Investment Grade » (au moins égale à BBB- sur l'échelle Standard & Poor's ou équivalente selon Fitch Ratings ou Moody's ou encore bénéficiant d'une notation jugée équivalente selon la propre analyse de la Société de Gestion) ou (ii) par des véhicules d'émission adossés à de tels établissements ou créés à leur initiative (« Special Purpose Vehicles »). Ces produits structurés pourront être : • des produits callable/puttable • des produits (i) à capital non garanti, (ii) à capital partiellement garanti ou (iii) à capital entièrement garanti • des produits pouvant avoir un profil de rendement simple et symétrique (produits structurés dits « linéaires ») ou un profil de rendement asymétrique (produits structurés dits « non linéaires ») • des produits (i) à coupon garanti, (ii) à coupon partiellement garanti ou (iii) à coupon non garanti.

- Jusqu'à 70% de l'actif net en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement éligibles ;
- Jusqu'à 40% de l'actif net sous la forme de dépôts ;
- Jusqu'à 50% de l'actif net en actions en direct issues de la réalisation des produits structurés traités ;
- Exposition au risque de change à hauteur de 50% de l'actif net (maximum) ;
- Exposition aux pays émergents : jusqu'à 10% de l'actif net (maximum) ;
- Intervention sur les instruments financiers à terme (fermes ou conditionnels) listés sur un marché réglementé ou organisé, français ou étranger, ou négociés de gré à gré : dans la limite d'une fois l'actif net et dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques taux, crédit, actions et dans un but de couverture du risque de change. Il est précisé que la mise en place d'une couverture (taux, crédit, actions et change) est discrétionnaire et non pas systématique.

➤ **Risque global** : Le risque global est calculé selon la méthode du calcul de la VaR absolue. La VaR absolue permet de mesurer la perte potentielle maximale d'un portefeuille d'actifs financiers sur un horizon de 20 jours ouvrables avec un seuil de confiance à 99%. Cependant, la VaR étant un outil statistique de mesure de risque, elle ne permet, en aucun cas, de garantir une protection du capital investi ou un niveau de performance minimum.

▪ **Affectation des revenus** :
Résultat net et plus-values nettes : capitalisation

➤ **Durée de placement recommandée** : Au moins cinq ans. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

➤ **Modalités de souscription et de rachat** :

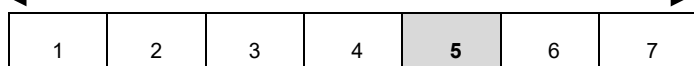
- Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le Dépositaire chaque jour ouvré jusqu'à 11 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour. La valeur liquidative est quotidienne, calculée chaque jour, sauf les jours fériés et les jours de fermeture de la Bourse de Paris.

- La société de gestion peut appliquer un mécanisme d'ajustement du prix (Swing Pricing).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Cet OPCVM est classé dans la catégorie de risque 5 car il n'est pas garanti en capital et qu'il intervient sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments pouvant faire face à des fluctuations rapides et significatives, susceptibles d'engendrer des gains ou des pertes importants.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur

Risque de contrepartie : En cas de recours aux instruments dérivés et titres intégrant des dérivés, l'OPCVM est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser, dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties, par un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds. **Risque de liquidité** : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque de crédit : Dans le cas d'une dégradation d'un émetteur privé ou public (par exemple de sa notation par les agences de notation financière), ou de défaillance d'un émetteur privé ou public, la valeur des titres de créance de cet émetteur peut baisser. La valeur liquidative du FCP serait alors affectée par cette baisse.

FRAIS

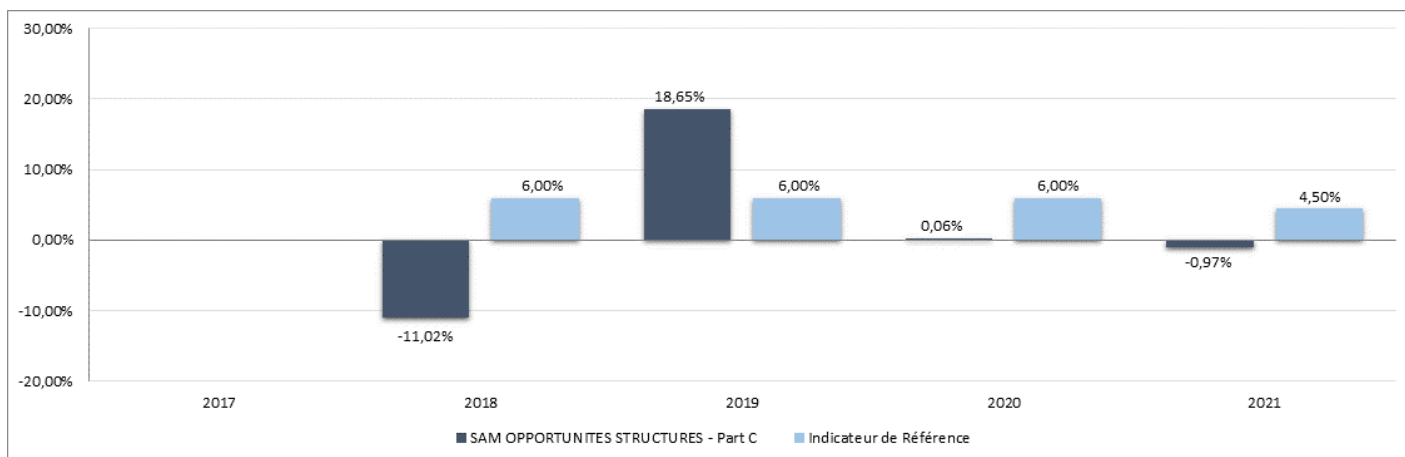
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,78% TTC*
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance au-delà d'une performance annualisée nette de 4,5%. Montant prélevé au titre de l'exercice clos en juillet 2021 : 0,07%

*L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos en juillet 2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 12 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible auprès d'AURIS GESTION.

PERFORMANCES PASSES



Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

- AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 5 juillet 2017
- DEVISE DE LIBELLE : EURO
- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :
 - suppression, avec prise d'effet au 20 septembre 2017, de l'éligibilité au dispositif fiscal du PEA ;
 - changement de stratégie d'investissement avec prise d'effet au 15 janvier 2018 ;
 - modification de la structure de frais + modification de la politique d'investissement et du profil de risque et de rendement avec prise d'effet au 12 juillet 2021. Pour la période antérieure à cette date, les performances affichées ont donc été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le Dépositaire de l'OPCVM est CACEIS BANK.
- Le prospectus de l'OPCVM ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès d'AURIS GESTION, 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS.
- Les détails de la politique de rémunération de la Société de Gestion sont disponibles sur le site internet www.aurisgestion.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.
- D'autres informations pratiques sont indiquées dans le prospectus de l'OPCVM. La valeur liquidative est, quant à elle, disponible auprès de la Société de Gestion.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'AURIS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

AURIS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **14/01/2022**.